



FONDATION
D'ENTREPRISE
CRÉDIT AGRICOLE
CENTRE LOIRE



Règlement de l'Appel à Projets

DONNONS LES CLÉS DE L'AVENIR AUX JEUNES DE NOS TERRITOIRES
en favorisant leur accès à l'emploi sur le Cher, le Loiret et la Nièvre

Candidatures ouvertes du 6 octobre au 7 novembre 2025 sur

fondation.ca-centreloire.fr

1. Contexte de l'emploi des jeunes en France

Le **taux de chômage des jeunes** est nettement supérieur à celui du reste de la population. En 2024, il atteint **18,8 % en moyenne sur l'année chez les 15-24 ans**, contre 6,7 % chez les 25-49 ans et 4,9 % chez les 50 ans ou plus. **Les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes** concernent avant tout les jeunes les moins qualifiés : le **taux de chômage des non-diplômés était près de quatre fois plus élevé** que celui des personnes qui disposait d'un diplôme supérieur à bac + 2 en 2017, et **trois fois plus élevé** que le taux de ceux qui avaient un diplôme de niveau bac + 2. Les freins d'accès à l'emploi restent particulièrement importants chez certains jeunes ; notamment ceux qui ne sont ni **en emploi, ni en études et ni en formation** ainsi que les jeunes résidant dans les quartiers de la politique de la ville ou en zones rurales par exemple. Les parcours de certains jeunes sont ainsi marqués par des périodes de transitions et de chômage qui ont des incidences en termes d'accès aux droits sociaux. Depuis la rentrée 2023, la question de la **découverte des métiers par les publics scolaires** fait partie des grandes priorités portées par l'éducation nationale. Ainsi de nouvelles mesures visent à dynamiser les modalités d'accompagnement de **la découverte des métiers en collège et à mieux accompagner chaque lycéen** pendant tout son cursus afin de favoriser une orientation éclairée et permettre une insertion professionnelle au plus près des territoires.

Sources: <https://www.jeunes.gouv.fr/emploi-166> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4805248> <https://eduscol.education.fr/3875/la-decouverte-des-metiers-au-college>

En complément des dispositifs publics existants (1 jeune, 1 solution, service civique, contrat engagement jeune...) la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole Centre Loire souhaite **contribuer à favoriser l'accès à l'emploi des jeunes de son territoire à travers son 2^{ème} Appel à Projets** :

DONNONS LES CLÉS DE L'AVENIR AUX JEUNES DE NOS TERRITOIRES en favorisant leur accès à l'emploi sur le Cher, le Loiret et la Nièvre

2. Critères de l'Appel à Projets

✓ **Éléments d'évaluation**



Réponse au besoin

Dans le cadre de cet Appel à Projets, la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Centre Loire souhaite aider les associations, établissements publics et organismes d'intérêt général **au lancement ou au développement** d'actions concrètes en faveur de **l'insertion professionnelle des jeunes de 14 à 25 ans habitant ou étudiant sur le territoire**.

Pour cela, le projet doit répondre à un de ces besoins au minimum :

- **Créer des passerelles entre le monde de l'enseignement** et le marché de l'emploi
- **Favoriser** la mobilisation et l'engagement des jeunes dans des **projets éducatifs avec une immersion** en situations réelles pour « **apprendre en faisant** »
- **Faciliter** et accompagner la **connaissance de la réalité économique et professionnelle**
- **Découvrir** les voies de formation et leurs modalités d'accès, les filières de l'enseignement supérieur ainsi que les **secteurs d'avenir qui recrutent**



- **Développer une culture métier** grâce à l'exploration d'une variété de métiers et de secteurs professionnels, accompagner l'encouragement des travaux d'excellence.
- **Donner** les clés de compréhension pour **préparer progressivement l'entrée des élèves dans le monde professionnel**
- **Permettre une meilleure connaissance** de l'entreprise, de ses codes et de ses règles de fonctionnement
- Aider les jeunes à **développer la confiance en soi et à valoriser** leurs compétences
- Accompagner les jeunes, diplômés ou non, dans leurs démarches de **recherche d'emploi**
- **Lutter contre les inégalités** d'accès à l'information ou à la formation et **déjouer les stéréotypes** de genre et le déterminisme social
- **Lever les freins** à l'emploi des jeunes en termes de **mobilité ou de fracture numérique**
- Être conseillé pour **construire un réseau professionnel**
- Être accompagné en mentoring
- Agir pour **l'orientation et la découverte** professionnelle et donner les **clés de la réussite scolaire**

Impact du projet Le projet est capable de mesurer son impact en apportant des résultats quantitatifs et qualitatifs positifs auprès des jeunes.

Capacité de changement d'échelle Le projet propose un modèle avec un potentiel de changement d'échelle en préparant une organisation pour favoriser ce développement ou à minima sa pérennité.

Complémentarité par rapport à l'existant Le projet développe des collaborations avec les acteurs présents afin de créer des synergies et n'est pas redondant avec les actions existantes sur le territoire ou des actions déjà mises en place par le porteur de projet.

Population cible Le projet s'adresse à des **jeunes de 14 à 25 ans** habitant ou étudiant sur le territoire du Cher, du Loiret ou de la Nièvre.

✓ **Éléments d'appréciation**

Présentation Le projet est présenté de manière claire et précise en apportant des éléments de contexte, de présentation de la structure, d'enjeux et de présentation détaillée (public cible, budget prévisionnel détaillé, calendrier de déploiement notamment).

Budget et cofinancements Le budget du projet est équilibré et détaillé sur le plan des dépenses et des ressources. La recherche active de cofinancement (même prévisionnel) en dehors de l'Appel à Projets est considérée indispensable pour sécuriser et maximiser les ressources.

Pertinence de la demande Le porteur de projet explicitera l'effet levier qui sera apporté par la Fondation pour permettre le lancement ou le développement de son projet. Les dépenses principalement liées à des investissements immobiliers ne pourront pas être éligibles.

Viabilité et pérennité Le projet présente un prévisionnel d'activité budgétaire pérenne et/ou reconductible dans le temps.

Si ces éléments d'évaluation et d'appréciation sont jugés insuffisants, le jury se réservera le droit de ne pas étudier le projet.

3. Projets et porteurs éligibles et non éligibles

✓ **Éligibles**

- Tout porteur de projets **éligible au mécénat** tel que régi par l'article 238bis du code des impôts et **habilités à recevoir des dons et à remettre un reçu fiscal 16216*02** : associations, établissements publics, fondations, fonds de dotation ...



- Projets portés par des structures locales ou nationales ayant un ancrage sur le **Cher, le Loiret et/ou la Nièvre**.
- Les projets doivent être **amorçés ou en cours de montage**, avec un maximum d'éléments justifiant le besoin financier (devis, budget prévisionnel, analyse de besoin).
- Les projets devront être **réalisables dans un délai prédéfini de 18 mois maximum** à compter de la réception de l'accord d'accompagnement.
- Les structures porteuses peuvent être clientes ou non clientes du Crédit Agricole Centre Loire.
- L'Appel à Projets porte aussi bien sur de **nouvelles initiatives** que sur le **développement ou l'essaimage** de projet ayant déjà fait preuve de leur efficacité.

✓ **Non éligibles**

- Structures **non éligibles au mécénat** : entreprises, individus à titre personnel
- Seront considérés comme projets non éligibles, des **projets terminés** ou des projets dont le degré de **maturité est insuffisant**.

4. Modalités de soutien

Le montant global de l'enveloppe dédiée à cet **Appel à Projets s'élève à 100 000 €**. Les candidats peuvent solliciter **une aide financière entre 10 000 et 50 000 €** en fonction du budget du projet. En cas d'obtention de cette aide, le montant accordé est laissé à la libre appréciation du jury. Le nombre de projets retenus sera au **maximum de 5**. Le démarrage effectif du projet devra intervenir dans une période de **18 mois maximum**. Le déblocage des fonds sera effectif que si le porteur de projet atteste avoir finalisé le financement de son projet et avoir l'engagement de l'ensemble des cofinanceurs. Le soutien sera encadré par une Convention de mécénat.

5. Calendrier et communication des bénéficiaires

- **Du 6 octobre au 7 novembre 2025** : Dépôt des projets sur le site fondation.ca-centreloire.fr
- **Du 8 novembre au 20 novembre 2025** : Analyse des dossiers et pré-sélection
- **5 décembre 2025** : Jury de sélection final de la Fondation d'Entreprise
- **A partir du 8 décembre 2025** : Annonce et communication des bénéficiaires de l'Appel à Projets

6. Pièce à fournir pour constituer une demande

✓ **Pièces nécessaires à l'instruction du projet**

- Dossier synthétique décrivant le projet et le planning de réalisation du projet
- Budget de financement du projet (dépenses et recettes avec indication des mécènes/subventions consultés et part d'autofinancement)
- Photos, documents, devis illustrant le projet et le besoin financier
- Logo de la structure
- Relevé d'Identité Bancaire (IBAN)
- Copie de la pièce d'identité du responsable légal de la structure porteuse de projet

✓ **Pièces nécessaires à la connaissance de l'organisme bénéficiaire**

➔ Pour les associations, fondations



- Copie de la publication au Journal Officiel et statuts de l'organisme ou de l'association
- Liste des membres du Conseil d'administration et leur situation professionnelle
- Rapport d'activité de l'année précédente (ou/et procès-verbal de la dernière Assemblée Générale)
- Bilan et compte de résultat du dernier exercice clos de l'organisme porteur du projet
- Budget prévisionnel de l'organisme porteur du projet

➔ Pour les collectivités

- PV électif du maire
- Délibération du Conseil Municipal donnant délégation au maire pour agir (art L2122-22 CGCT)
- Liste des membres du Conseil Municipal et situation professionnelle

➔ Pour les établissements publics, de recherche, d'enseignement supérieur

- Liste des membres du Conseil d'administration et leur situation professionnelle

✓ Pièces non obligatoires

- Lettres de soutien ou d'intention des partenaires (recommandées)
- Autres documents jugés utiles
- Rescrit fiscal
- Vidéo de présentation du projet (3 minutes maximum)



Pour toutes questions sur l'Appel à Projets :

fondation@ca-centreloire.fr



Protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies par la « Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Centre Loire » en qualité de responsable du traitement, dans le cadre de l'opération/action Appel à Projets « Donnons les clés de l'avenir aux jeunes de nos territoires en favorisant leur accès à l'emploi sur le territoire du Cher, du Loiret et de la Nièvre » seront utilisées pour les seules finalités suivantes : organisation de l'opération Appel à Projets « Donnons les clés de l'avenir aux jeunes de nos territoires en favorisant leur accès à l'emploi sur le territoire du Cher, du Loiret et de la Nièvre », désignation, communication des lauréats et attribution de la somme correspondante. Ce traitement a pour base juridique le consentement des candidats qui ont déposé leur candidature.

Les données à caractère personnel recueillies par la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Centre Loire dans le cadre de la présente action sont traitées conformément à la réglementation en vigueur. Les données personnelles sont conservées et traitées pour la durée nécessaire à la réalisation de la finalité poursuivie et au maximum pour une durée de six mois suivant la clôture du processus de sélection de l'Appel à Projet « Donnons les clés de l'avenir aux jeunes de nos territoires en favorisant leur accès à l'emploi sur le territoire du Cher, du Loiret et de la Nièvre » pour toutes les structures candidates et pour une durée de six mois suivant la fin du versement des dons pour les lauréats.

Les données enregistrées ne peuvent être communiquées, le cas échéant, qu'à ses partenaires ou prestataires soumis au respect des règles de protection des données. Conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données, et à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données



vous concernant et demander leur rectification et leur effacement. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit à la limitation du traitement de vos données et du droit d'organiser le sort de vos données post-mortem.

Vous pouvez, à tout moment, dans les conditions prévues par la loi, accéder à vos données personnelles, vous opposer pour motif légitime à leur traitement, les faire rectifier, demander leur effacement, la limitation de leur traitement, leur portabilité, ou communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès en écrivant par courrier électronique simple à : fondation@ca-centreloire.fr ou par courrier Fondation D'Entreprise Crédit Agricole Centre Loire 8, Allée Samuel Paty – 18920 Bourges Cedex. Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce cadre, vous pouvez vous adresser au Délégué à la protection des données à dpo@ca-centreloire.fr. Vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale auprès de la CNIL si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données.

Limitation de responsabilité

La responsabilité de la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Centre Loire ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté, si le présent Appel à Projets « Donnons les clés de l'avenir aux jeunes de nos territoires en favorisant leur accès à l'emploi sur le territoire du Cher, du Loiret et de la Nièvre » devait être modifié, écourté, prolongé ou annulé, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les candidats. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger l'Appel à projets et de reporter la date annoncée. Tout évènement générant une modification fera l'objet d'une information aux candidats. Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Centre Loire ne peut être tenue pour responsable de tout problème de quelque nature que ce soit lié à l'utilisation des outils et des réseaux informatiques et en particulier à la transmission des données par Internet. La Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Centre Loire ne saurait encourir aucune responsabilité en cas d'incident technique empêchant la connexion des participants ou entraînant la perte, le retard, l'envoi vers une mauvaise adresse, un enregistrement incomplet des données du courrier des participants, par voie électronique.

Interprétation du règlement

Tout dépôt de candidature emporte acceptation pleine et entière par la structure porteuse du projet sur l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement ainsi que des lois et règlements en vigueur. Aucune contestation s'y rapportant ne pourra être admise. Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide.

Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté de l'Appel à Projets par la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Centre Loire sans que celle-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou dossier de candidature incomplets ou erronés, volontairement ou non, ou réalisés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement, seront également considérés comme nuls. Tout Participant ne remplissant pas les conditions ou refusant de les justifier sera exclue de l'Appel à Projets et ne pourra, en cas de sélection, bénéficier de sa dotation.

Le candidat renonce à réclamer une quelconque indemnité à la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Centre Loire si son projet n'est pas retenu. En cas de non-respect des modalités de candidature, la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Centre Loire se réserve le droit de modifier ou de différer le montant des financements ou d'annuler ceux-ci.

En participant à l'Appel à Projets, chaque Participant autorise la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Centre Loire à faire mention du projet et de son financement et à reproduire leurs logos, les photos respectant les dispositions des droits d'auteur et droit à l'image, et des données qui seront communiqués par le candidat tel que prévu par la convention de mécénat qui sera conclue à l'issue de la décision et l'attribution d'un financement de la part de Fondation avec le ou les candidats sélectionnés. Le candidat garantit que l'utilisation de ces éléments par la Fondation ne porte atteinte à aucun droit de tiers et l'indemniser de tout dommage, plainte ou réclamation émanant d'un tiers à cet égard.

Toute contestation éventuelle et tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Centre Loire, dont les décisions seront sans appel. En cas de contestation ou de remarque concernant l'Appel à Projets seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de 30 jours maximum après la date de fin de l'Appel à Projets. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations de la Fondation ont force probante dans tout litige. Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les candidats s'engagent à former un recours amiable et gracieux auprès de la Fondation. En cas de contestation relative à l'interprétation, la validité, l'exécution, l'inexécution ou des suites du règlement, il est convenu que la loi applicable sera la loi française et que tous différends découlant de ce règlement ou en relation avec celui-ci seront tranchés par les Tribunaux du ressort de Bourges.

